



**Règlement relatif aux barèmes de frais et amendes
Hockey outdoor – 2024/2025**

1. Cotisations

1.1. Adultes	74,5€
1.2. U14/U16/U19	47€
1.3. U7 – U12	34€
1.4. Jeunes en adultes	27,50€
1.5. Membres non-joueurs (y compris membres récréatifs, trimmers, sans activité de jeu, et parahockey)	13,50€

2. Inscriptions d'équipes

2.1. Divisions adultes	120€
2.2. Jeunes U14/U16/U19	40€/tour
2.3. Jeunes U7 à U12	30€/tour

3. Arbitrage

3.1. Arbitre non qualifié	15€
3.2. Fraude identité arbitre ou absence nom d'arbitre sur la feuille de match	25€
3.3. E-learning : coût inscription / prolongation inscription / chance supplémentaire examen	6€ / 1,5€ / 6€



4. Rencontres et rapports officiels

4.1. Validation rapport officiel hors délai	10€
4.2. Anomalie équipements	5€/anomalie
4.3. Publicité interdite maillot	125€/journée de compétition
4.4. Feuille de match papier à encoder par secrétariat	25€
4.5. Adaptation du score	10€ (pour le club visité)
4.6. Feuille de match incorrecte	25€

5. Forfaits

5.1. Forfait à temps (plus de 24h avant la rencontre)	100€
5.2. Forfait tardif (entre 4h et 24h avant la rencontre)	170€
5.3. Forfait absence d'équipe	200€
5.4. Forfait règlement	200€
5.5. Forfait qualification	125€
5.6. Forfaits répétitifs	Le double des amendes déjà imposées pour chaque forfait
5.7. Forfait match critérium	40€/match
5.8. Forfait général avant le début du Championnat	250€
5.9. Forfait général après le début du championnat	375€

6. Qualifications

6.1. Anomalies qualification	125€
6.2. Noyaux incomplets	75€/équipe



6.3. e-learning Joueurs à partir de U13 (infraction article 21 RS)	1 ^{ère} infraction : avertissement 2 ^{ème} infraction pour le même joueur : 25€ 3 ^{ème} infraction pour le même joueur : 50€ 4 ^{ème} infraction pour le même joueur : forfait qualification
6.4. Jeune jouant sans dérogation montante (article 20 - J)	1 ^{ère} infraction : 50€ 2 ^{ème} infraction pour le même joueur : forfait qualification

7. Sanction des comités

7.1. Comité contrôle	A l'appréciation du comité
7.2. Comité d'appel	A l'appréciation du Comité

8. Divers

9.1. Adresse manquante de membre	5€
9.2. Eclairage – recontrôle à charge du Club en cas de deuxième contrôle suite à un contrôle négatif	125€